



**NewB**

**Société coopérative européenne à responsabilité limitée**

**Rue Botanique 75**

**1210 Saint-Josse-ten-Noode**

**RPM Bruxelles 0836.324.003**

**TVA BE 836.324.003**

<b>PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 NOVEMBRE 2023</b>
--

**BUREAU**

La séance est ouverte à 14h00 dans la salle des Arches de la Tricoterie (Rue Theodore Verhaegen 158, 1060 Bruxelles) sous la présidence de monsieur Bernard Bayot, qui désigne Muriel Foucart comme secrétaire. L'assemblée choisit par acclamation Laurent Bastin et Jan Van Reusel en qualité de scrutateurs. Ensemble, le président, la secrétaire et les deux scrutateurs forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué constate que, conformément aux articles 33 et 33ter des statuts, la convocation à l'assemblée générale prévoyait la possibilité offerte à chaque coopérateur.rice de voter avant l'assemblée générale de manière électronique. Le bureau, après avoir vérifié le respect des modalités statutaires précitées, constate la validité des votes qui ont été émis à distance.

Les coopérateurs.rices présents sont invités à également utiliser le formulaire électronique mis à leur disposition pour exprimer leurs votes durant l'assemblée.



## **ORDRE DU JOUR**

- Mot d'accueil et introduction du Président
- Présentation du rapport de gestion et du rapport du commissaire
- Présentation du rapport du Comité Sociétal
- Q&A
- Approbation des comptes annuels **(1 vote)**
- Décharge des administrateurs et administratrices **(1 vote)**
- Décharge du commissaire aux comptes **(1 vote)**
- Décharge du Comité Sociétal **(1 vote)**
- Nomination d'un nouvel administrateur **(1 vote)**
- Nomination du commissaire aux comptes pour 3 ans **(1 vote)**
- Détermination de la rémunération du commissaire aux comptes **(1 vote)**
- Nomination de nouveaux membres du Comité Sociétal **(3 votes)**
- Perspectives de NewB
- Q&A
- Résultats des votes
- Conclusion

### **1. Mot d'accueil et introduction du Président**

Bernard Bayot introduit l'Assemblée Générale en remerciant les coopérateur-ric-e-s pour leur participation. Il explique ensuite quelques éléments pratiques relatifs notamment à la traduction simultanée et à la manière de poser les questions.

Bernard Bayot explique qu'il a été décidé de ne plus avoir recours à la participation à distance simultanée au vu du faible nombre de coopérateur-ric-e-s qui faisaient usage de cette faculté, mais aussi afin de gérer les coûts de manière plus sobre.

Il précise également que les équipes de NewB ont recueilli des questions pendant les sessions d'information, auxquelles les présentations d'aujourd'hui apporteront déjà certaines réponses. Les coopérateur-ric-e-s peuvent également poser des questions lors de cette Assemblée Générale. Pour ce faire, des collègues se tiennent à leur disposition de chaque côté de la salle.

Bernard Bayot fait ensuite un bref résumé des derniers événements marquants de NewB : l'objet de NewB est, plus que jamais, d'offrir des services financiers simples, sûrs et durables à tous les citoyen-ne-s, aux associations, aux mouvements sociaux et aux entrepreneurs et entrepreneuses mais son métier a changé, du statut de banque, elle est passée à celui d'agent bancaire.

Bernard Bayot présente ensuite l'agenda de l'Assemblée Générale et cède la parole à Koen De Vidts pour présenter le rapport de gestion.



## **2. Présentation du rapport de gestion et du rapport du commissaire pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2023**

### **2.1 - Rapport annuel**

**Au niveau du compte de résultats**, les conséquences chiffrées sont les suivantes. La perte est de 1,13 million d'euros et résulte, notamment des aspects suivants : i) une durée d'exercice de 5 mois, ii) le coût du démantèlement des activités a été comptabilisé en 2022, iii) moins de frais de personnel et iv) moins d'investissements et de coûts informatiques.

Le chiffre d'affaires s'élève quant à lui à 222.203 euros. La baisse de 79% est due à seulement 5 mois de revenus sur les assurances, 1 mois de revenus bancaires et depuis mai seulement, les revenus liés à l'activité d'agence bancaire.

2 postes sont liés aux produits d'exploitation : i) les « autres charges qui comprennent les coûts refacturés à vdk banque et ii) les « non-récurrents » qui ont fortement augmentés notamment par i) la reprise des provisions de l'année précédente, ii) la vente du fonds de commerce à vdk banque et iii) la redevance perçue par NewB pour la maintenance de la plateforme technique bancaire entre février et avril 2023.

Les charges d'exploitation ont, quant à elles, fortement diminuées.

**Le bilan** a fortement été influencé par la cessation des activités et a diminué de près de 90% pour s'établir à 8.421.215 euros.

La disparition des dépôts du bilan de NewB se traduit par une forte baisse des « dettes financières » et des « liquidités et équivalents de liquidités ».

En raison de la forte diminution du bilan, la saine gestion des risques entraîne également une diminution du portefeuille d'investissement, dans le poste "placements de trésorerie".

En conséquence, la perte reportée a augmenté de 2,6 % pour atteindre 44.457.357 €, et nos fonds propres ont diminué de 16 % pour atteindre 5.848.123 €. Ce montant est nettement supérieur au minimum statutaire des fonds propres fixé à 1.500.000 €.

**En ce qui concerne la valeur de la part**, elle a fluctué en fonction des apports de capitaux en 2014, 2016 et 2019, mais aussi en fonction des frais liés à la constitution et du démantèlement de la banque entre autres. La valeur au 31/5/2023 est de 2,325 euros pour une part de valeur nominale de 20 euros (part B).

L'Assemblée Générale du 14 janvier 2023 a décidé de permettre aux coopérateurs de revendre leurs parts. Au 31/5/2023, les demandes de remboursement atteignaient 3,44% du capital. Après ces remboursements, les fonds propres au 31/5/2023 seront de 5.848.123 € et le capital nominal de 48.572.660 €.



Le contexte économique de janvier à mai 2023 a été marqué par les éléments suivants, à savoir i) les taux d'intérêts de référence élevés, ii) le conflit en Ukraine, iii) les répercussions post-Covid, iv) l'inflation et v) une croissance économique faible. Ces événements ont provoqué une diminution de la demande hypothécaire mais une augmentation de l'épargne.

Les circonstances susceptibles d'avoir un effet notable sur le développement de la coopérative sont i) l'émergence d'alternatives, ii) la redéfinition de l'identité et du positionnement de NewB et iii) le renforcement de la sensibilisation à la cause durable. Cette convergence de facteurs ouvre ainsi de nouvelles perspectives pour NewB, qui propose une variété de produits bancaires et d'assurance axés sur l'éthique et la durabilité.

Les événements importants qui ont marqué NewB depuis l'Assemblée Générale de juin sont, i) la réouverture du capital de NewB, le 12 juin 2023, à raison d'1 part pour tout nouveau coopérateur, ii) la fin du plan de licenciement collectif au 30 juin 2023 et iii) l'arrivée de Vincent Biauce en tant que CEO le 2 août 2023.

## **Les règles comptables en vue de la continuité**

### Activités avant le 31/05/2023

En 2022, la décision de mettre fin aux activités bancaires a été prise, et à la fin de l'année 2022, les comptes ont été clôturés selon le principe de la discontinuité des activités. Concrètement, cela signifie que toutes les dépenses extraordinaires liées à la fin de l'activité bancaire ont été estimées aussi précisément que possible, en tenant compte des éléments connus au moment de la cessation des comptes. Cette estimation a été comptabilisée dans le bilan et a eu un impact négatif sur le P&L (profit & loss) de NewB au 31 décembre 2022.

De même, au cours de la période allant du 1er janvier 2023 au 31 mai 2023, les dépenses et les revenus liés au démantèlement de la banque ont été étroitement surveillés et enregistrés. Le revenu principal était lié à la vente du portefeuille des clients de la banque à la banque vdk.

Pour le règlement des aspects du démantèlement qui n'étaient pas encore terminés au 31 mai 2023, des provisions ont été constituées, la plupart d'entre elles ayant déjà été mises en place au cours de l'exercice 2022. Ces provisions couvrent principalement des coûts liés à la résiliation anticipée de contrats de fournisseurs, des coûts et des frais associés au licenciement collectif, l'amortissement complet des immobilisations incorporelles (notamment des développements informatiques devenus obsolètes après la cessation des activités bancaires), ainsi que le règlement de la migration technique d'avril 2023, entre autres. Une nouvelle estimation du coût du licenciement collectif a entraîné une augmentation de la provision de 388.000 euros.

### Activités après le 31/05/2023

Le nouvel ensemble d'activités dans lequel NewB opérera après le 31 mai 2023 est doté de fonds propres solides, s'élevant à 5.848.215 €, presque entièrement liquides. Cela peut être comparé au capital plancher établi lors de l'Assemblée Générale du 10 juin 2023, fixé à 1.500.000 €.



La première année de cette nouvelle phase nécessitera inévitablement du temps pour finaliser certaines tâches liées au démantèlement, et la migration technique des client-e-s vers la plateforme informatique de vdk banque exigera des efforts considérables.

Dans cette nouvelle configuration, NewB dispose d'une structure de coûts considérablement réduite, notamment une équipe de moins de 10 équivalents temps plein (ETP), et les coûts informatiques de la plateforme bancaire ne sont plus à la charge de NewB.

Par ailleurs, les activités et, par conséquent, les revenus liés aux activités d'assurance se poursuivent sans modification du contrat avec Monceau, malgré l'abandon du statut bancaire.

En ce qui concerne les revenus des activités d'agence de vdk banque, ils ont débuté immédiatement, basés sur le portefeuille de produits bancaires qui a été en grande partie transféré sous la gestion de l'agence NewB. L'argent provenant des comptes d'épargne, des comptes courants et d'autres produits bancaires détenus dans le bilan de vdk banque, et dont la relation commerciale est gérée par l'agence NewB, génère une commission récurrente pour NewB. Cette commission s'applique également aux volumes de produits hors bilan gérés, comme les fonds d'investissement. De plus, NewB reçoit une rémunération de vdk banque pour les volumes de crédits.

vdK banque verse une avance mensuelle sur la commission annuelle, et le solde de l'année civile précédente est réglé en février. Cela signifie que les états financiers de NewB n'indiqueront pas le même montant de liquidités entrantes chaque mois, mais ce montant est corrigé en février. Actuellement, compte tenu de la situation de trésorerie de NewB avec un excédent important, cela ne pose aucun problème de continuité. Pour être clair, dans la présentation comptable des chiffres, NewB prend en compte ces revenus différés chaque mois et les affecte au mois correspondant, indépendamment du moment où ils sont effectivement payés.

En outre, NewB continue d'assumer le rôle de conseiller en investissement socialement responsable (ISR) pour NewB Invest, et ce rôle génère également des revenus provenant du fonds.

Dans le plan d'affaires actuel, la première année opérationnelle de l'agence est considérée comme une année de transition, avec des pertes toujours prévues. Les raisons de ces pertes ont déjà été expliquées précédemment : il s'agit notamment des travaux de migration technique, de la formation et de la familiarisation avec les nouveaux outils, de l'achèvement des ramifications des activités bancaires, et du développement de la notoriété de vdk banque en Belgique francophone, entre autres. Par la suite, l'augmentation des volumes gérés (dépôts, crédits, produits d'investissement, assurances, etc.) devrait garantir une hausse des revenus.

Pour les trois premiers mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mois d'août 2023, il est constaté que les résultats financiers réels correspondent aux prévisions budgétées dans le plan d'entreprise.

C'est positif, mais il est évident qu'il n'y a aucune certitude totale en ce qui concerne les revenus et les coûts futurs. Plusieurs facteurs sont importants pour atteindre les résultats escomptés, notamment la prise de conscience des coopérateur-ice-s que NewB a le feu vert et fait la différence, l'activation du plus grand nombre possible de client-e-s ayant migré, l'augmentation des volumes de dépôts gérés, la croissance du portefeuille de prêts, le succès du fonds NewB Invest et des autres produits d'investissement, ainsi que l'augmentation du nombre de polices d'assurance.



Il est essentiel de noter que NewB dispose d'un capital de près de six millions d'euros au 31 mai 2023, tandis que le minimum légal, le capital fixe, est bien inférieur, à 1.500.000 euros. De plus, NewB n'a plus d'investissements lourds, ce qui signifie que la majeure partie de ses fonds propres est disponible sous forme d'actifs liquides.

En considérant tous ces éléments, la continuité de NewB peut être confirmée.

## **2.2 – Le rapport du commissaire pour l'exercice 2023, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai.**

En tant que représentant de KPMG Réviseurs d'entreprises, Stéphane Nolf présente le rapport du réviseur sur les comptes annuels pour l'exercice de 5 mois clos au 31 mai 2023 de la société coopérative européenne NewB.

KPMG a été nommé par l'assemblée générale du 10 juin 2023 et c'est le quatrième exercice pour lequel il va effectuer le contrôle légal (aussi appelé « audit externe ») des comptes annuels de la Société. Pour cet exercice, compte-tenu des circonstances particulières liées au transfert des activités bancaires et à la transformation de NewB vers un statut d'agent, KPMG été nommé comme réviseur et uniquement pour une durée d'un an.

Le rôle principal d'un réviseur est de déterminer si les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de la Société. C'est-à-dire que les comptes annuels reflètent la réalité économique de la société conformément au référentiel comptable belge.

Il est important de comprendre que le rapport n'est donc pas une attestation de la bonne santé financière d'une société ou une évaluation des décisions prises par les administrateurs. Il n'est également pas une garantie absolue contre les fraudes et manipulations possibles.

Le rapport comporte deux parties.

**La première partie** traite de leur opinion sur les comptes annuels et décrits ce qu'ils appellent les points clés de l'audit.

Pour l'exercice 2023, ils ont émis une opinion avec réserve sur les comptes annuels de NewB. Cette opinion avec réserve sur les comptes annuels 2023 porte sur les chiffres comparatifs et est uniquement la conséquence de leur opinion avec réserve sur l'exercice 2022 qui lui-même faisait suite à leur opinion négative sur l'exercice 2021.

L'année dernière, ils avaient émis une opinion avec réserve sur les comptes annuels de la Société car ceux-ci comprenaient des corrections et provisions exceptionnelles constituées sur l'exercice 2022 et liées à la fin de l'activité bancaire s'élevant au total à un montant de EUR 4.198.620. Ces corrections et provisions auraient dû, selon le commissaire, être déjà constituées en 2021.

Concernant les comptes annuels 2023, ceux-ci comprennent des chiffres comparatifs de l'exercice 2022 qui sont impactés par le point qu'il vient de mentionner.

Cette conclusion ne remet pas en cause les résultats ou la situation bilantaire de NewB au 31 mai 2023. En particulier, la réserve n'a pas d'impact sur le niveau des fonds propres au 31 mai 2023.



**La seconde partie** de notre rapport traite des autres obligations légales et réglementaires.

Dans cette partie ils confirment, à l'exception des éléments liés à leur réserve, que :

- Le rapport annuel de NewB contient les informations obligatoires selon la loi et que les informations fournies sont cohérentes par rapport à ce qu'ils ont observé lors de leur audit.
- Le bilan social, qui reprend des données relatives aux employés de NewB, comprend les mentions requises et ne comporte pas d'incohérences par rapport aux informations dont ils disposent dans le cadre de leur mission.
- Ils ont respecté les règles d'indépendances applicables aux commissaires. C'est-à-dire qu'ils n'ont pas effectué de missions qui pourraient être conflictuelles avec leur mission de commissaire et les honoraires de leurs différentes missions sont correctement repris dans les comptes annuels.
- La comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales applicables en Belgique et qu'ils n'ont pas d'infraction au Code des sociétés et associations à signaler.

En conclusion, il aimerait souligner que cela a été un honneur pour KPMG et lui-même d'être le commissaire de NewB pendant ces quatre années et il souhaite une bonne continuation à la coopérative.

Bernard Bayot remercie Stéphane Nolf pour son travail au cours des dernières années.

### **3. Présentation du rapport du comité sociétal**

Bernard Bayot invite Jan Van Reusel et Laurent Bastin à présenter le rapport du Comité sociétal. Il remercie les membres du Comité sociétal, qui sont tous des volontaires, pour leur travail.

Laurent Bastin passe les événements marquants de NewB en revue et précise que le MCS a dû faire face à des démissions, actées par l'Assemblée Générale de juin, pour rédiger ce rapport. C'est pourquoi sa forme diffère des autres rapports et se limitera à un simple avis sur les valeurs. Le plan de licenciement a également fait l'objet d'un suivi particulier avec les RH pour s'assurer du bon respect des valeurs.

Jan Van Reusel explique ensuite que les valeurs ont été divisées en 2 groupes.

**La 1<sup>ère</sup> partie** concerne les valeurs pour lesquelles le MCS n'a pas de commentaires particuliers, à savoir la transparence, la durabilité, l'inclusion, la sécurité, la simplicité, l'innovation, la participation, le professionnalisme, l'honnêteté et la sobriété. Il souligne que les consultations de durabilité avec vdk sont très prometteuses.

**La 2<sup>ème</sup> partie** concerne les valeurs pour lesquelles une attention particulière doit être faite.

Laurent Bastien précise qu'une attention doit être portée sur la valeur d'*intégration*. En effet, la vie coopérative a dû être mise sur pause ces derniers mois. Par contre les équipes de NewB se sont engagées à aller à l'encontre des coopérateurs A afin de préparer les consultations de durabilité avec vdk banque. Le MCS consultera également certaines organisations pour la révision de la charte.



Il explique qu'au niveau du plan de licenciement collectif, le personnel impacté aura pu se tourner vers certains membres A, dont une organisation syndicale, pour les assister. Un haut membre syndical, présent dans le CA, aura veillé à la bonne application de la Loi Renault.

Jan Van Reusel revient ensuite sur la valeur de *diversité*. Le MCS constate que la diversité au sein du CA, suite aux derniers départs, est mise à mal. Il aimerait que dans la future composition du CA, une personne du secteur de l'environnement soit présente.

Au niveau linguistique et de genre, une attention particulière doit être faite pour le CA et le MCS qui comptent plus d'hommes et de francophones.

Au niveau de l'agence bancaire, les clients néerlandophones sont plus que les bienvenus, malgré que le MCS constate que l'attention est portée principalement sur les francophones.

La *proximité*, a quant à elle, connu ses limites lors du transfert des clients vers vdk banque. Il a été compliqué pour les collègues, avec la réduction du personnel, de mettre un point d'honneur à servir les clients rapidement. C'est sans doute cela qui a alimenté le souhait, de certains coopérateur·trice·s, d'ouvrir une agence physique.

Laurent Bastin conclut le rapport du MCS en expliquant que les valeurs de NewB ont bien résisté pendant ces derniers mois. Une attention particulière doit être faite pour les valeurs de diversité et d'intégration.

Le MCS invite également le CA et les équipes opérationnelles à redémarrer au plus vite la vie coopérative afin d'intégrer les coopérateur·trice·s dans le projet commun qui consiste à changer la banque pour de bon.

Les autres points d'attention sont la diversité linguistique et de genre pour les membres du CA tout en comblant le banc environnemental ainsi que les coopérateurs néerlandophones qui ne peuvent être oubliés.

#### 4. Q&A

Bernard Bayot invite Koen De Vidts à le rejoindre afin de répondre aux questions posées par les coopérateurs, en traduisant directement à leur niveau.

La première question est adressée à Bernard Bayot. Elle concerne la coopérative et son rôle actuel. Bernard Bayot précise que l'objet de NewB est, plus que jamais, d'offrir des services financiers simples, sûrs et durables à tous les citoyen·ne·s, aux associations, aux mouvements sociaux et aux entrepreneurs et entrepreneuses. Mais son métier a changé : du statut de banque, elle est passée à celui d'agent bancaire. Il explique que la coopérative est également l'intermédiaire de référence en assurance pour nos coopérateur·rice·s (Monceau). Une autre partie du rôle de la coopérative est de proposer à nos coopérateur·rice·s et à nos sympathisant·e·s le fonds NewB Invest comme alternative aux fonds traditionnels. Et le rôle le plus important est de transformer notre communauté (300 organisations sociétales, 116.000 citoyen·ne·s et 700 TPE/PME) en réseau pour créer des entraides et synergies au service de l'économie sociale et durable.





La question suivante concerne les jeunes et le peu de représentativités lors des AG (en physique). Bernard Bayot confirme que les jeunes sont bel et bien présents au sein de la coopérative. Ils étaient très nombreux lors de la dernière recapitalisation et sont actifs via d'autres canaux (réseaux sociaux, votes à distance, ...) que la présence physique lors des AG.

La troisième question concerne la visibilité de NewB. Certains coopérateurs s'étonnent de peu ou pas voir le nom de NewB sur le site de vdk. Ce constat est partagé. Cette approche a été fortement dirigée par une analyse de risque juridique : il fallait absolument éviter que NewB diffuse l'idée qu'elle est toujours la banque derrière les produits bancaires. Il fallait être clair sur le fait que le rôle de la banque, propriétaire et gestionnaire des produits bancaires migrés ait été repris par vdk banque. Cependant, ce risque de malentendu diminue graduellement, et vdk banque a accepté d'entamer une initiative de "co-branding" avec la marque NewB. C'est par cette nouvelle approche que la campagne de notoriété en septembre-octobre de vdk banque a mentionné "En association avec NewB".

La dernière question de ce premier moment de questions-réponses concerne la manière dont NewB peut attirer de nouveaux coopérateurs. L'information communiquée est reprise dans ce PV, dans le paragraphe 13 sur les "Perspectives de NewB".

Cette dernière question clôture la première session de questions-réponses.

#### **5. Approbation des comptes annuels pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2023**

Bernard Bayot invite les coopérateurs-rices à exprimer leur vote.

#### **6. Décharge des administratrices et administrateurs pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2023**

Bernard Bayot invite les coopérateurs-rices à exprimer leur vote.

#### **7. Décharge du commissaire pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2023**

Bernard Bayot invite les coopérateurs-rices à exprimer leur vote.

#### **8. Décharge du comité sociétal**

Bernard Bayot invite les coopérateurs-rices à exprimer leur vote.

#### **9. Nomination d'un nouvel administrateur pour une période de 6 ans**

Vincent Biauce présente son parcours professionnel (bancaire et au sein de Fedasil) et les nombreux engagements sociaux dans lesquels il s'investit depuis quelques années maintenant. Il aimerait mettre toute cette expérience au service de la coopérative NewB et du CA.



### **10. Nomination du commissaire aux comptes pour une période de 3 ans**

Laurent Dethier se propose comme futur commissaire aux comptes pour NewB pour une période de 3 ans. Il insiste sur la relation de confiance qu'il doit y avoir entre les coopérateurs et le réviseur d'entreprises afin d'atteindre l'objectif commun, à savoir confirmer et s'approprier les informations financières de l'entité NewB.

### **11. Validation de la rémunération du commissaire aux comptes pour une période de 3 ans**

Bernard Bayot invite les coopérateurs-rices à exprimer leur vote.

### **12. Nomination de membres du comité sociétal**

Bernard Bayot invite Olivier Brissaud, Tommy Vandepitte et Mark Michiels à se présenter en vue de leur nomination au sein du MCS.

Olivier Brissaud passe au travers de son expérience bancaire et comme trésorier d'entreprise. Il s'est ensuite converti à l'économie sociale et solidaire en tant qu'administrateur de plusieurs organisations.

Jan Van Reusel, en l'absence de Tommy Vandepitte, présente le parcours du candidat et de sa motivation à rejoindre le MCS.

Mark Michiels se présente ensuite. Coopérateur de longue date, et fraîchement retraité, il aimerait rejoindre le MCS afin de mettre ses compétences (domaines RH en banque) et ses passions (via socioculturelle bruxelloise) au service de NewB.

### **13. Perspectives de NewB**

Vincent Biauce explique les 4 pôles sur lesquels NewB se focalisera dans les prochains mois/années.

- L'agence bancaire (vdk banque) qui se concentrera sur 4 actions, à savoir i) de convaincre les entreprises de l'économie sociale et durable de l'offre de produits bancaires, ii) réactiver les client·e·s particuliers inactifs et convertir les coopérateur·rice·s et convertir les non-client·e·s en acteur·rice·s de la finance locale, éthique et durable, iii) aller à la rencontre des coopérateurs A et iv) être une force de proposition pour renforcer la durabilité des produits vdk banque.
- Être l'intermédiaire de référence en assurance pour nos coopérateur·rice·s (Monceau)
- Proposer à nos coopérateur·rice·s et à nos sympathisant·e·s le fonds NewB Invest comme alternative aux fonds traditionnels.



- Transformer notre communauté (300 organisations sociétales, 116.000 citoyen-ne-s et 700 TPE/PME) en réseau pour créer des entraides et synergies au service de l'économie sociale et durable.

#### 14. Q&A

Bernard Bayot annonce que les votes seront clôturés à l'issue de cette session de questions-réponses. Afin de permettre à tout le monde de voter, des collègues se tiennent à disposition des coopérateurs·trice·s pour les assister si nécessaire.

La première question concerne la diversité au sein de NewB. Les coopérateurs se demandent pourquoi ne pas privilégier les candidatures de femmes et de néerlandophones. Le conseil d'administration confirme que cela est effectivement un souci important. La diversité est une ambition réelle et cruciale pour NewB. Au sein de l'équipe opérationnelle, la composition à la fin de l'exercice (au 31/5/2023) était de 50/50 Femmes/Hommes, et de 30/70 NL/FR, mais le CA n'arrive plus au même niveau de diversité après la diminution du nombre d'administrateurs au 31/5/2023. Le CA y travaille, et concentre ses recherches auprès de nouveaux administrateurs qui pourraient améliorer la diversité linguistique, de genre, et au niveau des compétences sociétales.

La deuxième question concerne les assurances et Monceau. Les coopérateurs aimeraient savoir combien de contrats d'assurances NewB gèrent. NewB gère environ 4.000 contrats d'assurances.

La troisième question des coopérateurs est liée à la perte reportée de 44,4 mio € et ce que NewB compte en faire. Koen De Vidts explique que les 44,4 mio € de perte reportée, sont la somme des pertes annuelles de NewB depuis 2011. Cette perte a été causée par des coûts opérationnels de NewB (personnel, bureaux, ...), les frais d'investissement dans le développement de la banque, les investissements pour lancer les assurances, et tous les autres types de frais. Ces sommes ne sont plus disponibles pour NewB. Diminuer la perte reportée dans le futur, ne se fera que s'il y a des bénéfices nets dans les années comptables suivantes.

Les coopérateurs demandent ensuite à Bernard Bayot quelle est la composition actuelle du CA et de l'équipe exécutive. Il explique que la gouvernance de NewB s'est simplifiée: il n'y a plus de comité de direction, mais bien un CEO, qui gère l'équipe opérationnelle sans niveau hiérarchique supplémentaire. Le Conseil d'Administration et le MCS restent des organes importants dans la gouvernance de NewB, et conservent leurs rôles.

La question suivante concerne l'horizon pour lequel des produits d'investissement NewB puissent apparaître. Koen De Vidts explique que NewB joue un rôle important en tant que "Policy Advisor" de la sicav NewB Invest, et en tant que distributeur des fonds/sicavs commercialisés par vdk banque. Mais NewB n'a pas de plans pour émettre des produits d'investissement en son nom propre.

Ensuite, des coopérateurs demandent quel est le report de compte et d'encours de la banque vers l'agence NewB. Koen De Vidts explique que lors de la migration en avril, les clients bancaires NewB en Flandre ont été transférés vers des agences de vdk banque en Flandre. Les autres clients bancaires NewB ont été transférés vers l'agence NewB de vdk banque: l' [agence.enligne@vdk.be](mailto:agence.enligne@vdk.be) . A peu près 50



mio d'euros de dépôts de 18.000 clients sont arrivés à l'agence NewB. A peu près la moitié des clients transférés ont déjà activé un des outils bancaires digitaux de vdk banque.

Les questions suivantes concernent l'agence bancaire de vdk banque. Les coopérateurs aimeraient savoir s'il est possible aux non-résidents et aux demandeurs d'asile d'ouvrir des comptes chez vdk banque. Vincent Biauce explique que pour l'instant cela n'est pas encore possible dans les systèmes de vdk banque.

Bernard Bayot annonce la clôture des votes.

Après leur dépouillement, il proclame les résultats.

- Approbation des comptes annuels pour l'exercice du 1er janvier au 31 mai 2023

**« L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de gestion, du rapport du comité sociétal et du rapport du commissaire et approuve les comptes annuels pour l'exercice entre le 1er janvier et le 31 mai 2023 tels qu'établis par le conseil d'administration, avec un total du bilan qui s'élève à 8.421.215 € et une perte de l'exercice qui s'élève à 1.134.479 €. »**

#### Délibération

	COLLEGE A				COLLEGE B				COLLEGE C			
	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor
Approbation des comptes annuels Goedkeuring van de jaarrekening	25	0	5	100,00%	1659	68	346	96,06%	6	0	0	100,00%

**Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.**

- Décharge des administratrices et administrateurs pour l'exercice du 1er janvier au 31 mai 2023

**« L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et administratrices pour l'exercice entre le 1er janvier et le 31 mai 2023. »**

#### Délibération

	COLLEGE A				COLLEGE B				COLLEGE C			
	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor
Décharge des administrateurs Kwijting van de bestuurders	25	0	5	100,00%	1691	106	276	94,10%	5	0	1	100,00%

**Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.**

- Décharge du commissaire pour l'exercice du 1er janvier au 31 mai 2023

**« L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exercice entre le 1er janvier et le 31 mai 2023. »**



## Délibération

	COLLEGE A				COLLEGE B				COLLEGE C			
	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor
Décharge du commissaire Kwijting van de commissaris	26	0	4	100,00%	1740	82	251	95,50%	6	0	0	100,00%

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

- Décharge du comité sociétal

**“Assemblée Générale donne décharge au comité sociétal pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2023.”**

## Délibération

	COLLEGE A				COLLEGE B				COLLEGE C			
	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor
Décharge du MCS Kwijting van het MCS	27	0	3	100,00%	1728	94	251	94,84%	6	0	0	100,00%

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

- Nomination d'un nouvel administrateur pour une période de 6 ans

**« L'assemblée générale décide de nommer, sur proposition du conseil d'administration, M. Vincent Biauca comme administrateur pour une période 6 ans. »**

## Délibération

	COLLEGE A				COLLEGE B				COLLEGE C			
	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor
Nomination d'un nouvel administrateur Benoeming van een nieuwe bestuurder	26	0	4	100,00%	1692	78	303	95,59%	6	0	0	100,00%

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

- Nomination du commissaire aux comptes pour une période de 3 ans

**« L'assemblée générale décide de nommer le cabinet MAILLARD, DETHIER & Co SRL, représenté par Monsieur Laurent Dethier, Réviseur d'entreprises, dont le siège social est Route de Hannut 89 5004 NAMUR, comme commissaire pour une durée de trois ans prenant cours avec l'exercice comptable se clôturant le 31 mai 2024. »**

## Délibération

	COLLEGE A				COLLEGE B				COLLEGE C			
	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor
Nomination du commissaire Benoeming van de commissaris	27	1	2	96,43%	1782	54	237	97,06%	6	0	0	100,00%

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.



- Validation de la rémunération du commissaire aux comptes pour une période de 3 ans

**« L'assemblée générale approuve les émoluments annuels du commissaire qui s'élèvent à 7.350,00 €, à majorer de la tva, de la cotisation IRE et qui seront revus annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix (indice-santé). »**

### Délibération

	COLLEGE A				COLLEGE B				COLLEGE C			
	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor
Détermination de la rémunération du commissaire Bepaling van de vergoeding van de commissaris	23	1	6	95,83%	1580	121	372	92,89%	6	0	0	100,00%

**Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.**

- Nomination de membres du comité sociétal

**« L'assemblée générale décide de nommer Olivier Brissaud en tant que membre du comité sociétal pour un mandat de 3 ans, prenant cours immédiatement et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025-2026. »**

### Délibération

	COLLEGE A				COLLEGE B				COLLEGE C			
	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor
Nomination de Olivier Brissaud (MCS) Benoeming van Olivier Brissaud (MCS)	28	0	2	100,00%	1749	68	256	96,26%	6	0	0	100,00%

**Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.**

**« L'assemblée générale décide de nommer Tommy Vandepitte en tant que membre du comité sociétal pour un mandat de 3 ans, prenant cours immédiatement et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025-2026. »**

### Délibération

	COLLEGE A				COLLEGE B				COLLEGE C			
	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor
Nomination de Tommy Vandepitte (MCS) Benoeming van Tommy Vandepitte (MCS)	28	0	2	100,00%	1729	71	273	96,06%	6	0	0	100,00%

**Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.**

**« L'assemblée générale décide de nommer Mark Michiels en tant que membre du comité sociétal pour un mandat de 3 ans, prenant cours immédiatement et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025-2026. »**



## **Délibération**

	COLLEGE A				COLLEGE B				COLLEGE C			
	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor	Pour Voor	Contre Tegen	Abstention Onhouding	Votes pour Stemmen voor
Nomination de Mark Michiels (MCS) Benoeming van Mark Michiels (MCS)	28	0	2	100,00%	1733	68	272	96,22%	6	0	0	100,00%

**Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.**

## **15. Conclusion**

Bernard Bayot clôture cet exercice social court et en tire les conclusions qui s'imposent.

Tout d'abord la transformation réussie en un laps de temps court, pour passer de banque à agent bancaire, et ceci en limitant les difficultés inhérentes à cet exercice.

Ensuite, l'engagement de 94% des coopérateurs en faveur du partenariat avec vdk banque. Très peu de clients n'ont pas souhaités devenir clients de vdk banque.

L'exercice de transition a, par la suite, permis de poser les fondements solides de la collaboration avec vdk banque et ceci à travers 3 piliers : i) NewB endosse le rôle d'agence bancaire, ii) NewB définit les normes durables du fonds NewB Invest et iii) NewB s'implique dans le développement de la politique de vdk banque en matière de développement durable.

Bernard Bayot explique que c'est réellement la force du collectif qui a permis de transformer une contrainte en opportunité. Et l'objectif final reste de convaincre la plus large part possible de la société belge qu'il faut « changer la banque pour de bon » en rejoignant NewB.

Bernard Bayot clôture l'Assemblée Générale en conviant les coopérateurs-trices à partager un verre dans le Foyer de la Tricoterie.